

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identifiant du produit

Nom commercial : ALCOOL ETHYLIQUE 96% AGRI -

Nom de la substance : éthanol; ethyl alcohol

No.-Index : 603-002-00-5

No.-CAS : 64-17-5

No.-CE : 200-578-6

Synonymes et Autres noms : ETHANOL

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

: A ce jour, nous n'avons pas d'informations relatives aux usages identifiés. Ces informations seront ajoutées à cette fiche de données de sécurité dès qu'elles seront disponibles.

Restrictions d'emploi recommandées

: A ce jour, nous ne disposons pas d'informations relatives à des restrictions d'usages. Ces informations seront incluses dans cette fiche de données de sécurité dès qu'elles seront disponibles.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: GROSSERON SAS

Adresse: 37, bd François Mitterrand BP70395 44819 Saint-Herblain

Téléphone: 02.40.92.07.09. Fax: 02.40.92.07.10.

www.grosseron.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 0800.07.42.28.

Société/Organisme: INRS - Tél : 01.45.42.59.59.

Autres numéros de téléphone d'appel d'urgence :

Utilisation de la substance/préparation :

## 2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

**RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

**Classe de danger Catégorie de danger Organes cibles Mentions de danger**

Liquides inflammables Catégorie 2 H225

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

**Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

**Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

**Symbole de danger / Catégorie de danger Phrases de risque**

Facilement inflammable (F) R11

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

**Effets néfastes les plus importants**

Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Pas de données supplémentaires disponibles.

Dangers physicochimiques

: Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques.

Pas de données supplémentaires disponibles.

Effets potentiels sur l'environnement

: Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

Pas de données supplémentaires disponibles.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Conseils de prudence

Prévention : P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Stockage : P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

## 2.3. Autres dangers

Pas d'autre information disponible

## 3. Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nature chimique : Solution alcoolique

Nom Chimique Numéro d'identification Concentration [%] éthanol No.-Index : 603-002-00-5

No.-CAS : 64-17-5

No.-CE : 200-578-6

<= 99

## 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Pas de précautions spéciales requises.

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. En cas de perte de conscience tourner la personne sur le côté.

En cas de contact avec la peau

: Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les yeux

: Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas de données supplémentaires disponibles.

Effets : Pas de données supplémentaires disponibles.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

Pas de données supplémentaires disponibles.

## **5. Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

: Facilement inflammable

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)

Autres informations : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## **6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Veiller à une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter d'inhaler les vapeurs. Équipement de protection individuel, voir section 8.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Autres informations : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

### **6.4 Référence à d'autres sections**

Équipement de protection individuel, voir section 8.

## **7. Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger

: Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter d'inhaler les vapeurs. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants.

Conserver dans le conteneur d'origine.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

: Substances liquides combustibles Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation antidéflagrante.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage en commun

: Incompatible avec des agents oxydants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Classe de stockage

(Allemagne)

: 3 Substances liquides inflammables

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

## **8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### **Autres valeurs limites d'exposition professionnelle**

Base réglementaire : France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP)

Source réglementaire : INRS (FR)

Type de valeur : Valeur Moyenne d'Exposition à court terme (VME):

Valeur : 1.000 ppm

Valeur : 1.900 mg/m<sup>3</sup>

Remarques : limites indicatives (VL)

Base réglementaire : France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP)

Source réglementaire : INRS (FR)

Type de valeur : Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT):

Valeur : 5.000 ppm

Valeur : 9.500 mg/m<sup>3</sup>

Remarques : limites indicatives (VL)

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### **Mesures d'ordre technique**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

#### **Équipement de protection individuelle**

##### *Protection respiratoire*

Conseils : Nécessaire, si la valeur limite d'exposition est dépassée (p.e. VLE).

Appareil de protection respiratoire à filtre à gaz

Type de Filtre recommandé: A

##### *Protection des mains*

Conseils : Porter des gants appropriés.

Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : caoutchouc butyle

Gants : >= 8 h

Epaisseur des gants : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc de fluor

Gants : >= 8 h

Epaisseur des gants : 0,4 mm

Matériel : Poly isoprène

Gants : >= 2 h

Epaisseur des gants : 0,5 mm

*Protection des yeux*

Conseils : Lunettes de sécurité

*Protection de la peau et du corps*

Conseils : Vêtement de protection résistant aux solvants

### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

## **9. Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme : liquide

Couleur : incolore

Odeur : d'alcool

Seuil olfactif : pas d'information

pH : pas d'information

Point de congélation : -114,5 °C

Point d'ébullition : 78,3 °C

Point d'éclair : 12 °C

Taux d'évaporation : pas d'information

Inflammabilité (solide, gaz) : pas d'information

Limite d'explosivité, supérieure : 15 %(V)

Limite d'explosivité, inférieure : 3,5 %(V)

Pression de vapeur : 59 hPa à 20 °C

Densité de vapeur relative : pas d'information

Densité : 0,790 - 0,793 g/cm<sup>3</sup> à 20 °C

Hydrosolubilité : complètement soluble

Solubilité dans d'autres solvants : complètement miscible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : -0,32

Température d'inflammation : 425 °C

### **9.2 Autres informations.**

pas d'information

## **10. Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Conseils : Pas d'information

### **10.2. Stabilité chimique**

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Pas de données supplémentaires disponibles.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas d'information

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Métaux alcalins Métaux alcalino-terreux -Oxydants forts-Acide nitrique-acide sulfurique-peroxydes, par exemple, peroxyde d'hydrogène

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux

: En cas d'incendie: Monoxyde de carbone -Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Oral(e)

Type de valeur : DL50

Valeur : 6.200 mg/kg

Espèce : rat

##### Inhalation

Type de valeur : CL50

Valeur : 124,7 mg/l

Durée d'exposition : 4 h

Espèce : rat

##### Irritation

##### Peau

Remarques : Dégraisse la peau ce qui peut causer la sécheresse et la rugosité de la peau. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut avoir comme conséquence une dermatite.

##### Yeux

Remarques : Éclabousses dans les yeux peut causer la douleur forte. La vapeur agit irritante.

##### Sensibilisation

Remarques : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

##### Autres informations

Autres informations toxicologiques

: Toutes les valeurs relatives à la toxicité aiguë se réfèrent aux substances pures.

Expériences avec exposition humaine

: Une exposition répétée et prolongée aux solvants peut causer des dommages au système cérébral et nerveux.

## 12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité aiguë

##### Poisson

Espèce : Leuciscus idus(Ide)

Type de valeur : CL50

Valeur : 8.150 mg/l

## **Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.**

Genre : Daphnia magna

Durée d'exposition : 48 h

Type de valeur : CE50

Valeur : 9.268 - 14.221 mg/l

### **Algue**

Genre : scenedesmus quadricauda

Durée d'exposition : 168 h

Type de valeur : CE0

Valeur : 5.000 mg/l

### **Bactérie**

Espèce : Pseudomonas putida

Type de valeur : CE0

Valeur : 6.500 mg/l

Remarques : Test d'inhibition de la croissance des cellules

## **12.2. Persistance et dégradabilité**

### **Persistance et dégradabilité**

#### **Biodégradabilité**

Remarques : Facilement biodégradable

## **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

## **12.4. Mobilité dans le sol**

## **12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

## **12.6. Autres effets néfastes**

### **Information écologique supplémentaire**

Remarques : Toutes les valeurs relatives aux effets éco toxicologiques se réfèrent aux substances pures.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

## **13. Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise.

Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Risque d'explosion.

Numéro européen d'élimination des déchets

: Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution.

Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

## **14. Informations relatives au transport**

### **14.1. Numéro ONU**

1170

### **14.2. Nom d'expédition des Nations unie**

ADR : ÉTHANOL

RID : ÉTHANOL

IMDG : ETHANOL

### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

ADR-Classe 3

(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels)

3; F1; 33; (D/E)  
RID-Classe 3  
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger)  
3; F1; 33  
IMDG-Classe 3  
(Étiquettes; No EMS)  
3; F-E, S-D

#### 14.4. Groupe d'emballage

ADR : II RID : II IMDG : II

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Étiquetage selon 5.2.1.8 ADR : non  
Étiquetage selon 5.2.1.8 RID : non  
Étiquetage selon 5.2.1.6.3 IMDG : non  
Classification comme dangereux pour l'environnement selon 2.9.3 IMDG. : non  
Classifié "P" selon 2.10 IMDG : non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

### 15. Informations réglementaires

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Conseils de prudence

Prévention : P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Réglementation relative aux installations classées

: 1432 Stockage de liquides inflammables en réservoirs manufacturés. 1433 Installations de mélange ou d'emploi de liquides inflammables. 1434 Installations de remplissage ou de distribution de liquides inflammables.

Tableaux des maladies professionnelles : éthanol: 84; Listé

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

### 16. Autres informations

**Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3.**

R11 Facilement inflammable.

**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

#### **Autres informations**

Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.